QUELQUES RÈGLES :






La Médiathèque est un lieu **calme** où tu peux venir quand tu le souhaites (selon les horaires d'ouverture) à condition d'adopter une attitude correcte.

Il y est interdit de **manger**, de **boire** ou d'utiliser son **smartphone** et autres objets sonores (MP3, etc.)



de respecter la **tranquillité** de chacun(e) et le travail de la bibliothécaire.

En partant, chacun(e) est prié(e) de **pousser sa chaise** et **ranger** le matériel utilisé ainsi que sa place de travail.

Durant les **grandes récréations (9h30 et 14h30)**, ne sont admis uniquement les élèves qui présentent leur **carte d'élève** (**idéalement**) ou leur **carnet d'élève.**

En cas d'oubli, la Bibliothécaire et le/la surveillant(e) se réserve le droit de ne pas vous accepter dans la Bibliothèque.



Le non-respect des règles et un comportement inadéquat au sein de la Médiathèque peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'accès de l'élève à la Médiathèque.

PRET



Tout emprunt de document, même de très courte durée, doit être enregistré par la Bibliothécaire.

Il suffit pour cela de présenter ta **carte d'élève** ainsi que les documents à emprunter.

COMBIEN DE DOCUMENTS ?

Tu peux emprunter au **maximum 10 documents** tous supports confondus.

POUR COMBIEN DE TEMPS ?

La durée du prêt est de :

28 jours pour les romans, les documentaires

7 jours pour les BD, les mangas, les magazines, les dossiers documentaires, les dossiers métiers d'IOSP et les DVD.

Si nécessaire, tu peux venir demander auprès de la Bibliothécaire une **prolongation** afin d'avoir plus de temps pour lire, utiliser ce que tu as emprunté.

Tu peux également **réserver** un document déjà emprunté par un autre lecteur en remplissant le formulaire disposé près du bureau de prêt.

La Bibliothécaire déposera une lettre dans le casier de ton/ta professeur(e) lorsque le livre sera disponible.

***Prends soin** du/des documents/s que tu empruntes, tu en es responsable !*

En cas de perte, le document sera facturé au prix coûtant de celui-ci et une facture sera envoyé à ton responsable légal.

M diath que du Coll ge du Marais



Règlement

v.1.6 - Août 2021

LA MEDIATHEQUE, C'EST :

- un lieu de **lecture** où tu peux consulter et emprunter des documents variés.
- un lieu **d'étude** où tu peux faire tes devoirs et tes recherches documentaires pour tes exposés.

A LA MÉDIATHEQUE TU TROUVERAS :

- des **romans** d'aventures**,** policiers, d'amour ou fantasy qui te feront frissonner, voyager et rêver !
- des **documentaires** pour tout connaître sur les sujets qui te passionnent.
- des **bandes dessinées** et des **mangas** pour partager les aventures de tes héros préférés.
- des **magazines** (Ça m'intéresse, Science & Vie Junior, Onze mondial, Studio Live, Le Monde des ados, 30 millions d'amis, etc.) pour suivre l'actualité.
- des **brochures, des dossiers métiers** pour te renseigner sur les filières de formation et les métiers pour la suite de tes études.
- des supports multimédias comme des **DVD** et des **livres audio** pour te divertir.

RETARD



En cas de retard dans la restitution du/des document/s, des **lettres de rappel** sont automatiquement imprimées.

Les **deux premiers rappels** te sont transmis par ta/ton maître/esse de classe.

Le 3e est envoyé à ton domicile et le prêt est **bloqué** tant que tu n'as pas réglé ton amende.

Pour chaque semaine de retard tu devras payer une **amende** de 1 CHF.

Au 4e rappel, les documents non rendus te sont facturés et tu devras payer une amende de 10.- CHF. Pour pour éviter ces désagréments, pense à ramener à temps le/les document(s) que tu empruntes ou à les prolonger avant la date d'échéance.

INFORMATIQUE /INTERNET



6 PC et 1 Mac et une imprimante (sur demande) sont à ta disposition pour :

- La consultation **uniquement scolaire** d'**Internet**.
- L'utilisation scolaire de **traitement de texte**, et autres **outils pédagogiques**.

Avant toute consultation d'Internet, tu dois t'annoncer auprès de la Bibliothécaire et lui demander l'autorisation d'utilisation.

Tout abus d'utilisation d'internet sera sanctionné.

Pas d'utilisation de Youtube sauf utilisation dans le cadre de l'école (sur demande).



Pas d'utilisation de Facebook ni autres réseaux sociaux.



***Utile** : pense à prendre ta **clé USB** afin de sauvegarder ton travail !*

RECHERCHES DOCUMENTAIRES



4 ordinateurs sont à ta disposition pour tes recherches documentaires sur le logiciel ***Flora*** que tu peux également consulter depuis chez toi à l'adresse suivante :

https://ge.ch/edufloraopac/jsp/portal/index.jsp

La bibliothécaire est également là pour t'aider dans tes recherches. Il suffit de lui demander gentiment ! ☺

HORAIRES



Du lundi au jeudi:
7h45 -12h15 et 13h45 -17h30
mercredi : 7h45 – 12h15
vendredi : fermeture à 17h

La Médiathèque est fermée durant les vacances scolaires et jours fériés

CONTACT



Médiathèque du Collège du Marais
22 Route de Loëx
1213 Onex
Email : biblio.flora@etat.ge.ch